



HAL
open science

Parler des discriminations : conditions facilitantes et freins

Alessandro Bergamaschi, Ingrid Tucci, Francesca Sirna, Nathalie Pantaléon

► **To cite this version:**

Alessandro Bergamaschi, Ingrid Tucci, Francesca Sirna, Nathalie Pantaléon. Parler des discriminations : conditions facilitantes et freins. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2026. halshs-03899995

HAL Id: halshs-03899995

<https://shs.hal.science/halshs-03899995v1>

Submitted on 26 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Parler des discriminations : conditions facilitantes et freins

Alessandro Bergamaschi (CREAT, Université de Lorraine), Ingrid Tucci (LEST-CNRS-Aix Marseille Univ), Francesca Sirna (CNE-CNRS), Nathalie Pantaleon (Université Côte d'Azur)

Version
Libre accès

POUR CITER CETTE VERSION

Bergamaschi, A., Tucci, I., Sirna, F., Pantaleon, N. (2026). Parler des discriminations : conditions facilitantes et freins. *Revue Européenne des Migrations Internationales*

Résumé

Si les travaux sur les expériences de discriminations et, plus récemment, sur les réactions des individus face à ces expériences se sont multipliés durant les deux dernières décennies, plus rares sont ceux qui se sont intéressés à ce qui fait que les individus vont parler ou non de leurs expériences, d'autant plus dans un contexte d'invisibilisation politique des discriminations ethno-raciales. Cet article examine les éléments pertinents, c'est-à-dire les « ingrédients », liés au parcours, aux caractéristiques de l'expérience, aux contextes et aux situations, pouvant rendre dicible ou indicible l'expérience discriminatoire. S'appuyant sur une enquête par entretiens menés auprès de jeunes adultes appartenant à des minorités dites « visibles », étudiant-es pour la plupart, cet article met en évidence l'importance de la preuve, de la gravité de l'acte, de l'instance de légitimation et de la maîtrise du vocabulaire comme conditions à l'énonciation de l'expérience discriminatoire, ainsi que le rôle joué par l'homophilie dans le choix des personnes auxquelles il est possible d'en parler, sans risquer l'accusation de paranoïa. C'est aussi parce que la discrimination implique nécessairement un acte, que le mot « racisme » est plus facilement mobilisé pour parler des expériences de stigmatisation vécues au quotidien. Enfin, être né en France expose davantage aux ressentis des discriminations, à différents moments du parcours, la posture des parents vis-à-vis de la France peut également participer à taire ces ressentis.

Mots-clés : discrimination ; expérience ; minorités ; jeunes

Abstract

Although the number of studies on discrimination experiences and, more recently, on individuals' reactions to these experiences has increased over the last two decades, few studies have focused on what makes individuals talk or not about their experience(s), particularly in a context of minimising ethno-racial discrimination. The question raised in this article is thus: what are the relevant elements, i.e. the "ingredients", linked to the life course, the characteristics of the experience, the contexts and the situations, that can help to say or not to say the experience of discrimination? The article is based on qualitative interviews conducted with young adults belonging to so-called "visible" minorities, mainly students. The article highlights the importance of proof, the seriousness of the act, the legitimating body and the mastery of vocabulary as conditions for the enunciation of the discriminatory experience, as well as the role played by homophily in the choice of people to whom it is possible to talk about it, without risking the accusation of paranoia. It is also because discrimination necessarily implies an act, that the word "racism" is more easily mobilized to speak about the experiences of stigmatization lived in everyday life. Finally, being born in France exposes one more to the feeling of discrimination and, at different times in one's life, one's parents' attitude towards France can also contribute to concealing these feelings.

Keywords: discrimination; experience; minority; youth

Abstracto

Aunque en las dos últimas décadas han proliferado los trabajos sobre experiencias de discriminación y, más recientemente, sobre las reacciones de las personas ante estas experiencias, son menos los estudios que han analizado qué hace que las personas hablen o no de sus experiencias, especialmente en un contexto en el que la discriminación etnoracial es políticamente invisible. Este artículo examina los elementos relevantes, es decir, los "ingredientes", relacionados con los antecedentes, las características de la experiencia, los contextos y las situaciones, que pueden hacer que la experiencia discriminatoria sea descriptible o indecible. Basándose en un estudio de entrevistas con jóvenes adultos pertenecientes a minorías denominadas "visibles", la mayoría de ellos estudiantes, este artículo destaca la importancia de las pruebas, la gravedad del acto, la autoridad legitimadora y el dominio del vocabulario como condiciones para hablar de la experiencia discriminatoria, así como el papel que desempeña la homofilia en la elección de las personas con las que es posible hablar de ella, sin arriesgarse a la acusación de paranoia. También porque la discriminación implica necesariamente un acto, la palabra "racismo" se utiliza más fácilmente para hablar de experiencias de estigmatización en la vida cotidiana. Por último, haber nacido en Francia aumenta las probabilidades de sentirse discriminado en distintos momentos de la vida, y la actitud de los padres hacia Francia también puede contribuir a ocultar estos sentimientos.

Palabras clave: discriminación; experiencia; minorías; jóvenes

1. Introduction

Apparue à la fin des années 1990 sous l'impulsion de l'Union Européenne et, en France, du Haut Conseil à l'Intégration (1998), la question de la lutte contre les discriminations ethno-raciales a alimenté des actions et des discours politiques et institutionnels ambitionnant d'en faire une action phare du gouvernement de l'époque (Noiriel, 2009). Cependant, l'engouement pour cette thématique a perdu de sa vitalité durant les deux décennies suivantes. Ainsi, au moment où nous avons réalisé notre enquête, les travaux sur les discriminations font état d'une minimisation de la dimension ethno-raciale, d'une reconnaissance limitée de l'action publique dans ce domaine, du regain, à partir de 2015, du discours sur les valeurs de la République (Cerrato-Debenedetti, 2022) ou encore d'une juridicisation des discriminations et d'une individualisation de l'expérience (Fassin 2002 ; Mazouz, 2014 ; Chappe 2021). À ceci s'ajoute une nouvelle vision de l'intégration notamment dans sa dimension civique – *civic integration* – (Joppke, 2007), expression reformulée en français par « intégration-assimilation » (Lorcerie, 2021) qui conditionne l'insertion sociale, économique et politique des migrants à l'appropriation au préalable de la culture politique nationale. Cette vision tend à attribuer à cette population la responsabilité des difficultés qu'elle peut rencontrer. Ces éléments de contexte peuvent rendre difficile l'énonciation de l'expérience discriminatoire.

S'intéresser à la verbalisation de l'expérience des discriminations signifie questionner les processus de subjectivation des rapports sociaux, ces derniers s'inscrivant dans des contextes normatifs constitués par des débats et des prises de positions d'ordre institutionnel qui alimentent des discours publics sur le sujet. Cela représente une sorte de « structure d'opportunité discursive » (Koopmans, Olzak, 2004) exerçant indéniablement une influence sur la propension à évoquer, ou à passer sous-silence, une thématique bien précise, voire à s'en rendre compte.

Les discriminations ethno-raciales sont un objet de recherche relativement récent dans les sciences sociales francophones (Fassin et Fassin, 2006 ; Safi et Simon, 2013 ; Fassin, 2002 ; Amiraux et Simon, 2006 ; Kokoreff, 2003 ; Brinbaum *et al.* 2019). Un point commun aux travaux francophones et anglophones est de mettre en évidence la difficulté qu'ont les acteurs à qualifier leur expérience en termes de discriminations mais aussi de racisme (voir par exemple Epiphane *et al.*, 2011, Haddad 2018 et Bouchareb, 2022), ce

qui se traduit également par une sous-déclaration de ces expériences dans les enquêtes (Primon et Eckert, 2015 ; Cuturello, 2011a ; Lesné et Simon 2012 ; Greenland *et al.*, 2018). Cette difficulté d'énonciation est à mettre en lien avec le degré de sensibilisation à ces questions des personnes qui en sont victimes (Lesné et Simon 2012). Parmi les recherches récentes sur les discriminations, certaines s'intéressent aux formes que prennent les réactions face aux discriminations (Lamont et Mizrachi, 2012 ; Witte 2018), aux mobilisations qui peuvent en découler, ou encore, aux dispositifs pouvant amener les jeunes à critiquer l'ordre politique (Talpin, 2016 ; Talpin *et al.*, 2021).

La littérature a montré que les discriminations ethno-raciales font partie de l'expérience de vie et donc du quotidien d'un grand nombre de personnes qualifiées de « minorités visibles » (Beauchemin *et al.*, 2010), à savoir de personnes qui, en raison de leurs attributs physiques – comme la couleur de la peau – ou symboliques – comme la tenue vestimentaire –, peuvent faire l'objet d'une altérisation et d'une différenciation aboutissant à des formes de mises à l'écart ou de traitement différencié. Cependant, relater son expérience et son ressenti peut être difficile, et se taire perçu comme un signe de faiblesse, de vulnérabilité ou de résignation.

Mis à part quelques travaux qui s'intéressent principalement à l'interaction entre les stratégies identitaires ou de démarcation groupale des individus dans l'interprétation et l'énonciation des discriminations (Epiphane *et al.*, 2011 ; Witte, 2018 ; Bouchareb, 2022), la difficulté d'énonciation de l'expérience est davantage un constat des travaux sur les discriminations qu'un objet de l'analyse. Ainsi, notre article contribue aux études sur les discriminations par une analyse centrée sur ce qui fait qu'une personne verbalise ou tait son expérience des discriminations. Pour cela, nous avons mené une enquête par entretiens auprès de jeunes adultes, la majorité en cours d'études supérieures, nés en France, ou dans les territoires ultramarins, ou encore, à l'étranger. Nous nous sommes intéressé-es à la manière dont la trajectoire individuelle, les ressources et les situations peuvent jouer sur la décision de « parler » des discriminations ou de les passer sous silence. Les réactions face aux discriminations ethno-raciales peuvent être saisies en tant que cumul d'expériences appréhendées et interprétées par le sujet selon sa trajectoire individuelle et ses appartenances groupales (Essed, 1990, 1991). Nous partons ainsi des expériences biographiques qui peuvent être soit répétées, par exemple dans le cas de personnes socialisées en France comme le sont les descendant-es d'immigrés, soit

« nouvelles », dans le cas de jeunes nés à l'étranger ou encore dans les territoires ultramarins et arrivés récemment en Métropole.

De ce fait, notre étude ne porte pas sur les formes du « dire » – qui peuvent être très variées (verbalisation à des fins judiciaires, militantes, etc.) et sont influencées tantôt par le profil de la victime, tantôt par le profil de l'auteur (Garneau, 2017). Notre approche vise davantage à dégager les éléments pertinents, c'est-à-dire les « ingrédients » (Bidart, 2009 : 12) liés aux parcours, aux contextes et aux situations pouvant rendre dicible ou indicible l'expérience discriminatoire. La discrimination est définie ici comme une expérience subjective qui présente une grande variabilité interindividuelle. Le fil rouge qui relie ces expériences plurielles se situe dans un sentiment d'injustice face à un traitement défavorable que l'individu considère fondé sur des raisons non-adaptées à la situation (Schnapper, 1998). Les ressentis que nous nous proposons d'étudier sont suscités, comme l'écrit Essed, par des « *actions that tacitly or explicitly confirm or create racial or ethnic inequality in the existing framework of racial and ethnic domination* » (Essed 1991, p. 45). Dans cette contribution, nous abordons notre questionnement à partir de la notion d'expérience telle qu'elle a été proposée par Dubet (2007). La discrimination est alors une expérience sociale dans le sens où elle amène l'individu à s'interroger sur le rapport que la société entretient à son égard. Repérer les conditions qui amènent l'individu à parler des discriminations est une démarche qui permet non seulement de les objectiver (Fox *et al.*, 2015), mais qui contribue également à la compréhension du rôle qu'elles jouent au sein des hiérarchies sociales existantes en tant que conditions à toute réaction individuelle et/ou collective face aux discriminations.

Après une présentation de notre terrain et des conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête, l'article traite de l'usage prudent qui est fait de la notion de discrimination par les participant·es, puis, successivement, de quatre thématiques spécifiques, souvent inter-reliées : l'importance de la preuve et des ressources interprétatives de l'expérience, sentiment de légitimité de la parole et rôle des différents interlocuteurs, effets cumulatif des expériences et logiques identitaires déployées par le sujet.

2. Terrain et méthode

Notre étude porte sur des jeunes hommes et femmes en majorité étudiant·es universitaires, âgé·es entre 22 et 30 ans, et s'inscrit ainsi dans les travaux récents sur les expériences de discriminations des diplômé·es du supérieur ou des étudiant·es (Druez 2021 ; Blassel et al. 2022). Le fait d'interroger une population dotée d'un capital scolaire élevé nous a semblé pertinent afin d'atténuer la distance de classe et donc la méfiance en situation d'entretien (Vercruyssen, Wuyts, Losvelt, 2017), même si nous avons bien conscience que cette distance et méfiance ne peuvent être totalement éliminées. L'ancrage des participant·es dans l'enseignement supérieur peut par ailleurs favoriser un processus de réflexivité et de conscientisation profondes et rendre plus critique (Daniel 2011, Druez 2021) ce qui, en creux, peut nous permettre de mieux cerner les freins à la dicibilité des discriminations.

Nous avons interrogé 25 jeunes adultes (8 hommes et 17 femmes) qui sont soit né·es en France métropolitaine d'un ou de deux parents nés à l'étranger (9), soit né·es dans un pays autre que la France (13), soit né·es dans les DROM-COM¹ (3)². Les participant·es appartiennent toutes et tous à des minorités dites « visibles » (Beauchemin *et al.*, 2010). Ainsi, la position de notre population au sein des rapports sociaux ne tient pas à l'opposition français·e *versus* étranger·ère mais aux stigmates potentiels dont cette population est porteuse et, soulignons-le, dont le degré de visibilité est variable. Cette notion de « minorités visibles » s'apparente à des catégories présentes dans la littérature, telles que « *outsiders* » (et « *established* ») d'Elias et Scotson (1965). Elle renvoie également à celle de « minoritaires » : la relation à la population « majoritaire » se caractérise par un rapport de domination et un différentiel de statut sur les plans symbolique et objectif. Comme des travaux le montrent par ailleurs, l'appartenance « raciale » de l'enquêteur·trice, pouvant dans notre cas être catégorisé·e de « blan·che », peut jouer influer sur la tendance à sous-déclarer les discriminations ou à user des stratégies discursives (propos davantage généraux que personnalisés, par exemple, voir

¹ Départements et régions d'Outre-mer et collectivités d'Outre-mer.

² Ce déséquilibre de genre s'explique par la composition très majoritairement féminine des parcours en sciences humaines et sociales dans lesquels les enquêté·es ont été recruté·es.

entre autres Lowe et al. 2011, et Trucco et al. 2022 sur la relation enquêteur·trice/enquêté·es dans notre terrain d'enquête)³.

Les participant·es ont été recruté·es par échantillonnage dit « boule de neige » (Biernacki et Waldorf, 1981), en partant d'un appel lancé auprès d'étudiant·es inscrit·es en sciences humaines et sociales (sociologie, sciences politiques, droit, économie). Leurs profils sociaux sont relativement hétérogènes (cf. Annexe 1) : 14 sont issu·es de familles de milieu populaire (au moins un parent ouvrier, petit commerçant, ou employé dans les services à la personne), 11 ont des parents membres des classes moyennes et moyennes-supérieures (au moins un parent cadre de la fonction publique ou privée, ou appartenant aux professions intellectuelles ou intermédiaires administratives).

Les entretiens semi-directifs ont été menés au moyen d'un guide construit autour de trois thèmes : la sphère scolaire, professionnelle et le temps libre. Afin de favoriser la spontanéité des narrations, nous avons décidé de ne pas évoquer au préalable que l'étude portait sur les discriminations ethno-raciales. Le sujet évoqué était celui du rapport aux valeurs, notamment aux principes de l'égalitarisme et de la méritocratie. Nous avons pensé qu'évoquer dès le départ l'objet de l'étude aurait impliqué la mobilisation de catégories préconstruites par la théorie et les représentations collectives. Dévoiler le thème de notre recherche aurait pu avoir pour effet de réaffirmer les formes de disqualification et de minorisation dont les enquêté·es peuvent faire l'objet, tout en leur assignant des identités de personnes subalternes. Nous avons préféré « ne pas imposer [d'emblée, ndr] des types d'identités dans lesquels ils [les enquêté·es, ndr] ne se reconnaîtraient pas » (Mazouz, 2008, p. 95) – au moins dans un premier temps, rajoutons-nous. Pour éviter ces risques, comme Mazouz (2008) le note, nous nous sommes donc limités à enregistrer des ressentis et des représentations, ainsi que les manières qu'ont nos interlocuteurs de se définir et de désigner leurs expériences. Nous avons laissé parler les jeunes sur leurs expériences de traitement défavorable et de stigmatisation et posé ensuite, entre autres, les questions suivantes : quelles étaient les raisons qui, d'après elles·eux, étaient à la base de ces situations, en ont-elles·ils parlé autour d'elles·eux, et si oui pourquoi ? Les ont-elles·ils au contraire passées sous silence ? Pourquoi ? Ces questions nous ont permis de reconstruire les logiques sous-jacentes à la décision de « parler » ou

³ Sur le recueil et la gestion de la parole discriminée, voir également Giraud, 2012.

bien de « taire » des expériences de mise à l'écart et d'exclusion pouvant s'apparenter à de la discrimination, catégorie qui pouvait être mobilisée directement par l'enquêté-e ou bien, lorsque ce n'était pas le cas, qui était introduite plus tard par l'enquêteur.

Concernant les lieux de rencontre, la moitié des entretiens s'est déroulée dans une salle de convivialité dans l'enceinte de l'université (dans une ville du Sud de la France), l'autre moitié dans des cafés ou en extérieur. Les entretiens, d'une durée moyenne de 90 minutes, ont été analysés lors de réunions d'équipe par la comparaison des cas, des parcours, des situations et des expériences de discriminations décrites afin de dégager les « ingrédients » biographiques, les contextes et les situations qui ont pu jouer un rôle dans l'énonciation ou non des expériences de discriminations.

3. Un usage prudent du terme discrimination

Notons, pour commencer, que tous-tes les participant-es ont vécu, à des degrés différents, des formes de discriminations ou des traitements inégaux. Si les participant-es nous relataient des situations de traitement inégal sans employer le terme « discrimination », c'est l'enquêteur-riche qui, finalement, l'introduisait dans la discussion et prenait note des réactions. En revanche, lorsque l'enquêté-e mobilisait le terme discrimination, nous avons recueilli des représentations subjectives et conscientisées de leur expérience. L'objectif, pour la recherche, était de comprendre pourquoi cette expérience avait été énoncée ou quelles étaient les raisons qui avaient fait qu'elle avait été reléguée au silence, ou, parfois, non perçue comme de la discrimination par l'individu.

Ainsi, si certain-es participant-es n'ont pas hésité à employer le terme « discrimination », pour d'autres, l'emploi du terme a été plus difficile. Le fait que les situations discriminantes ne soient pas thématiques comme telles par certain-es enquêté-es pourrait être lié à des freins d'ordre cognitif, à savoir l'absence de moyens permettant de percevoir ces situations comme telles (Padilla, 2008 ; Ruggiero et Major, 1998). Les freins peuvent également être d'ordre émotionnel : mieux vaut parfois fermer les yeux plutôt que s'avouer à soi-même ou à son entourage que l'on a été victime de discriminations. Parler de cette expérience peut amener à se sentir rabaissé ou à être mis à l'écart et renvoyé à des catégories de populations ou des groupes sociaux qui n'ont peut-être pas la meilleure

réputation sociale (Lee-Treweek, 2010 ; Croker *et al.*, 1998). Malgré le caractère discriminatoire parfois flagrant des situations décrites, certain-es participant-es ne partageaient pas la lecture de l'enquêteur-riche en termes de discriminations. Ces moments de l'entretien qui thématisent une situation particulière laissent entrevoir les freins et les conditions à une énonciation de l'expérience comme étant une expérience de discrimination.

Comme Eberhard (2011) le souligne, la difficulté à parler de discrimination raciale peut relever également de la charge morale intrinsèque au terme de discrimination, notamment lorsqu'elle est associée à un acte raciste. Les victimes sont conscientes qu'accuser quelqu'un de les avoir discriminées n'est pas une action anodine en raison de la « force accusatoire » de cette expression et de la « réprobation morale » qu'elle suscite au niveau collectif (Eberhard, 2011 : 16). Nous verrons que la méconnaissance des différences entre les termes discrimination et racisme a des effets sur la dicibilité de certains événements. Ensuite, le contexte politique et social marqué par une invisibilisation croissante des discriminations ethno-raciales dans le débat public peut également constituer un frein à l'usage du terme « discrimination ».

Enfin, les conditions de la relation d'enquête ont pu également jouer sur la dicibilité ou indicibilité des discriminations vis-à-vis de l'enquêteur-riche. Nous avons notamment constaté que les femmes tendent à faire des confessions plus personnelles, voire plus intimes, que les hommes sur ces questions, ceci pouvant être également lié au sexe de l'enquêtrice qui a réalisé une grande partie des entretiens. Par ailleurs, les enquêteurs ne sont pas « français », et cela était sûrement perceptible par leur accent. Cet aspect a pu les rapprocher des enquêté-es, avec lesquels ils partagent une expérience d'outsiders. Cependant, il est possible que l'écart de statut – des chercheurs universitaires ayant passé la quarantaine versus des étudiant-es ou des jeunes travailleur-ses, souvent de milieu modeste –, ainsi que l'origine européenne des chercheurs – alors que les enquêté-es appartenaient tou-ttes aux minorités dites « visibles » – aient été appréhendés comme des frontières symboliques pouvant justifier une certaine discrétion par rapport à des vécus personnels comme les expériences de discrimination. Bien que les effets de la relation d'enquête n'étaient pas au centre la recherche, il est possible que l'appartenance des enquêteurs à un statut davantage « majoritaire » que « minoritaire » ait démotivé la

mobilisation du terme « discrimination ». En effet, l'utilisation de ce terme par les enquêtés pourrait être appréhendée par ces derniers comme une auto-assignation à la catégorie d'outsiders, catégorie qu'ils essayent, pour beaucoup d'entre eux, de fuir dans leur quotidien (Mazouz, 2008, p. 90).

4. Entre doute, difficulté de la preuve et accusation de déraison

Une première entrave à la dicibilité des discriminations potentiellement vécues a trait à la difficulté d'envisager un acte comme étant discriminatoire. Plusieurs enquêtés rejettent l'idée d'une discrimination faute de preuves flagrantes. Djibril, par exemple, est arrivé en France pour ses études universitaires et, malgré les difficultés rencontrées pour trouver un stage au moment de l'entretien, il dit préférer ne pas envisager pleinement un acte discriminatoire, la discrimination ne pouvant pas être une raison acceptable et représentant une accusation grave :

« J'ai fait une centaine... entre 100 et 150 candidatures et ça a été des échecs. L'expérience ici par rapport à l'emploi, par rapport au stage, j'ai également une mauvaise expérience à ce niveau. C'est pas faute d'avoir essayé, c'est pas faute d'avoir fait des lettres de motivation très personnalisées, d'avoir scruté les différentes offres, j'ai vraiment tout essayé sans succès. »

Enquêtrice : et du coup vous l'interprétez comment ?

« Euh... on l'interprète comment ? On se dit que... je... honnêtement, je l'ai pas pris comme une remise en question de mes compétences étant donné qu'on en a encore... Donc je me disais ou ça manque de chance, ou je... mon dossier... Donc je comprenais pas... je vais pas vous mentir que l'idée de la discrimination m'est passée par la tête, mais j'aime pas spéculer... Mais je me dis que c'est pas anodin, qu'il y a forcément une raison... je n'ai pas cette raison... » (Djibril)

Djibril n'est pas le seul à avoir des difficultés à interpréter ce qui lui arrive comme relevant de la discrimination et à préférer éviter toute spéculation. C'est le cas également de Luis, arrivé en France pour suivre un master. Sa prise de recul par rapport au terme « discrimination » est encore plus nette que celle de Djibril. Malgré la trentaine de CV

envoyés pour trouver un stage sans jamais avoir un retour, la possibilité d'un obstacle lié à son origine, avancée par l'enquêtrice-teur, est rapidement écartée et le terme « discrimination » n'est pas repris par Luis :

« Je ne pourrais pas m'avancer sur ça parce qu'au final, j'ai pas assez d'éléments pour le justifier. Ce serait une affirmation gratuite qui... j'ai pas d'argument qui va dans ce sens. On pourrait le dire, mais oui... ça rentrerait dans la facilité et dans un discours finalement banalisé. »
(Luis)

À côté de la nécessité d'avoir affaire à un acte grave, parler de son expérience en l'interprétant sous les termes de la discrimination implique de pouvoir démontrer, prouver qu'il y a eu discrimination. Si la notion même de discrimination est complexe, difficilement définissable par certain-es, et que sa manière d'être appréhendée peut varier d'une personne à l'autre (Brinbaum *et al.*, 2013 ; Cuturello 2011a), il faut alors gérer une « force accusatoire » intrinsèque à ce terme qui peut mettre mal à l'aise (Eberhard, 2011) : Est-ce réellement une discrimination qui m'amène à ressentir ce que je ressens ? Puis-je en parler ? Ce sont les questions récurrentes que se posent nombre de nos interlocuteur-trices. L'absence de preuve tangible a amené la majorité d'entre elles-eux à douter de l'interprétation de la situation vécue en termes de discrimination.

Les propos de Marc, étudiant arrivé en France il y a 4 ans, sont explicites. Pour pouvoir parler de discrimination, il faut apporter des preuves complémentaires qui permettent de démontrer l'exceptionnelle gravité de l'acte que l'on estime avoir subi. Dans ce témoignage, le processus de légitimation prend la forme d'une démarche d'objectivation d'une preuve devant être observée, attestée par des personnes extérieures.

« Parce qu'en gros, moi je pense que si j'ai quelque chose, il faut vraiment que j'ai des arguments solides, soit des témoins, donc du coup des personnes avec qui enfin je peux faire confiance quoi, enfin ils peuvent vraiment dire... Mais si j'ai pas de témoin ou j'ai pas de preuve, j'ai pas d'enregistrement ou quelque chose de filmé, je pense que ça va passer à la trappe quoi, ce que je vais dire. » (Marc)

La preuve ne peut pas résider uniquement dans les premiers ressentis ou dans le seul point de vue des personnes qui se sentent victimes. Alina regrette, quant à elle, qu'il faille apporter des preuves tangibles et que l'acte commis soit grave pour pouvoir parler de

discrimination. La seule sensation d'être particulièrement observée et suivie par les vigiles lorsqu'on se déplace dans des centres commerciaux n'est pas suffisante pour interpréter une expérience comme une discrimination et pour en parler car « *il faut vraiment qu'il y ait une preuve flagrante* ». La présence récurrente de cette idée de preuve dans les entretiens pourrait être interprétée comme une intériorisation des règles en vigueur, relevant majoritairement du registre du droit, sur l'administration de la preuve. Pour Alina, les expériences récurrentes, comme celle vécue dans les centres commerciaux, sont autant de « *blessures intérieures* » qui ne se « *démontrent pas* [rire] ... ». L'idée de « gravité », qui semble être considérée par certain·es participant·es comme indispensable pour qualifier une expérience de discriminatoire, a pour effet de « laisser passer » bon nombre de situations et d'expériences dont le caractère discriminant semble moins flagrant. Ce « laisser passer » permet alors la routinisation de comportements dont le caractère discriminatoire est plus implicite ou voilé, contribuant ainsi à dissimuler et banaliser l'organisation raciale de la société (Essed 1991 ; Bonilla-Silva, 2003).

Envisager de parler de l'expérience discriminatoire implique également d'anticiper la réaction des interlocuteurs·trices potentiel·les et la reconnaissance qu'ils·elles pourront (ou non) apporter à la discrimination. En effet, avoir la preuve du caractère discriminant de l'acte ne signifie pas pour autant que la discrimination sera reconnue par les autres, et notamment par les instances politiques ou juridiques. Cette anticipation de la non-reconnaissance politique ou juridique de la discrimination peut d'ailleurs également constituer un frein à l'expression de l'expérience. La réaction des interlocuteurs·trices potentiel·les peut par ailleurs engendrer des doutes sur l'expérience en elle-même, mais aussi sur la santé mentale de l'individu. L'« impression » d'avoir été victime de discrimination fait place chez certain·es enquêté·es à un sentiment de paranoïa, déjà décrit ailleurs dans la littérature (voir Streiff-Fénart 2006 et Poutignat *et al.*, 2004). Le sujet peut alors être amené à faire marche arrière et reconsidérer la légitimité de ses premiers ressentis. Cet aspect est bien résumé par Hajar, étudiante en master en Sciences Humaines et Sociales qui est née et a grandi en France. Elle affirme que parler des discriminations raciales peut aboutir à des humiliations difficiles à endurer et pouvant amener à douter de sa santé mentale :

« *Et quand il y a... par exemple, les autres disent qu'on recherche la petite bête, etc., là, tu as un exemple de situation où quelqu'un du coup te dit : mais non,*

mais c'est toi qui exagères... tu délires, c'est pas vrai... non, elle est pas raciste ou il n'est pas raciste, tu déconnes... » (Hajar, 23 ans).

L'expérience routinière de la discrimination favorise alors l'interprétation en termes de paranoïa. C'est le cas par exemple de Safouane, 29 ans et né en France, qui nous confie n'avoir connu que des attitudes et des comportements disqualifiants durant sa scolarité dans une banlieue parisienne socialement défavorisée. Son parcours scolaire a été chaotique, avec un décrochage suivi toutefois d'une reprise d'études. La répétitivité des discriminations qu'il estime avoir vécues, ont ébranlé sa confiance en soi, au point de l'amener à douter de l'interprétation de son vécu.

« On voit le mal partout. J'ai l'impression qu'on arrive à un moment donné, à un moment, on ne sait plus si c'est vraiment de la discrimination, on est dans une paranoïa parce qu'on a l'impression d'être discriminé mais... » (Safouane)

Le choix des personnes auxquelles parler des discriminations est important et le soupçon de paranoïa varie selon les interlocuteurs·trices et leur position dans les rapports de domination. Alina, que nous avons déjà évoquée plus haut, a une coiffure « afro » marquée et ses cheveux sont qualifiés d'« amusants » par ses camarades. Ces derniers peuvent parfois aussi passer la main directement dans ses cheveux sans lui demander l'autorisation. Lors d'un cours, elle ressent comme une discrimination le fait d'être visée du regard par une remarque de sa professeure sur les caractéristiques physiques de certaines femmes pouvant conduire à leur exclusion de certains postes sur le marché du travail. Elle se confie alors dans un premier temps à ses camarades « blanches⁴ » sur son ressenti par rapport à ce qu'elle vient de vivre :

« Ça m'a vraiment fait mal, enfin ça m'a choquée, et ce qui m'a le plus choquée, c'est même pas ses dires, c'est le fait que quand j'en ai parlé avec mes camarades, donc ici, je côtoie surtout que des filles blanches, quand je leur ai dit, elles m'ont dit : « Mais elle a pas fait exprès. » Et encore aujourd'hui, on en reparlait cette année et ils étaient tous là : « Mais elle a pas fait exprès. Elle a pas fait exprès. Ah c'est pas choquant. C'est pas choquant. Il faut arrêter. » Tout de suite, j'étais taxée de : « Ouais, mais tu vois du racisme partout. » (Alina)

⁴ Expression employée par l'interviewée.

En parler à ses camarades « blanches » ne lui permet donc pas de trouver des alliés et, contrairement à ses attentes, elles remettent même son expérience en question. Il y a toutefois pour Alina nécessité d'en parler et elle se tourne vers sa mère et des amies plus proches qui, comme elle, sont tout de suite choquées par son récit. Ce scénario suggère que le fait de ne pas partager le même statut de « minorité visible » et de ne pas avoir vécu des expériences similaires peut amener à l'incompréhension ou à la dérision. Ainsi, dans de nombreux cas, ce sentiment qualifié de « pathogène » est déclenché par le regard et le discours des autres, d'où l'importance de se sentir légitime dans son ressenti auprès de ses interlocuteurs pour parler des discriminations. L'objectivation de la discrimination demande la confrontation avec autrui ; le fait de partager les mêmes trajectoires et une position similaire dans la trame des rapports sociaux jouent un rôle facilitateur pour l'énonciation. Ce point est important également dans la relation enquêté·e-enquêteur·trice comme le montrent certains travaux (Alkers-Porrini et Rouchy, 1995 ; Mazouz, 2008 ; Blassel *et al.*, 2022 ; Bouchareb, 2022 ; Trucco *et al.*, 2022).

5. Savoir de quoi on parle pour atteindre une légitimité de parole

Certain·es participant·es mettent en avant l'importance de disposer d'un bagage conceptuel et cognitif permettant de nommer les choses et de prendre plus facilement position, même lorsqu'il s'agit de verbaliser des phénomènes complexes. C'est le cas d'Anaïs, arrivée en France à l'âge de 18 ans pour ses études universitaires. Actuellement étudiante en master, elle partage avec nous une réflexion intéressante au sujet de l'aveuglement de certaines personnes par rapport aux discriminations qui, selon les individus, sont plus facilement objectivées par le terme racisme. D'après elle, les discriminations ne sont pas toujours perçues comme telles car les gens ignorent tout simplement le phénomène :

« il y a certaines personnes en fait qui ne savent pas qu'ils vivent de la discrimination. Peut-être qu'ils le savent pas en fait. Ils vont se dire : voilà, moi c'est... c'est pas de la discrimination parce que... et moi, j'ai fait le lien en me disant : bah oui, ils vont se dire : il faut que je vive le racisme. Et la discrimination, pour eux, ça voudra dire : un acte raciste. Alors que c'est pas la même chose. » (Anaïs)

Nous avons déjà évoqué dans l'introduction que, pour certaines personnes, le phénomène des discriminations est ignoré en raison de sa charge morale et qu'elles préfèrent mobiliser d'autres termes tels que « racisme », notamment pour qualifier les « petites » expériences qui marquent le quotidien. Il est également vrai que faire la différence entre discrimination et racisme demande des connaissances qui ne sont pas toujours à la portée de tous mais surtout, le racisme a un caractère diffus. Toutefois, dans les formations universitaires en sciences humaines et sociales, des cours y sont consacrés et ceci peut constituer une ressource de conscientisation (Druez, 2021), et ce d'autant plus au moment de l'enquête, dans le contexte politique et institutionnel de minimisation, voire d'invisibilisation des discriminations.

Outre le fait de suivre des études, la socialisation universitaire favorise la pluralité des expériences culturelles et intellectuelles, suscitant par exemple l'intérêt pour des lectures engagées (Andriocci, 2005 ; Michon, 2006). Dans nos entretiens, le rôle de la socialisation universitaire par le biais d'associations étudiantes dans la décision de dire ou bien de taire les discriminations n'est pas ressorti de manière prépondérante. La capacité à parler des discriminations semble cependant être favorisée par la participation à des discussions, par l'information et l'intérêt général porté aux questions politiques, d'autant plus dans un contexte où les discriminations ethno-raciales ne sont pas au centre des préoccupations politiques. Le cas de Sara fait bien écho à cette idée de combinaison de différents facteurs qui entrent en synergie :

« Donc je pense que c'est en commençant à faire des études de sociologie que j'ai commencé à me poser des questions sur... ces inégalités. [...] Donc c'est plus un parcours, un mélange de plusieurs choses qui... Et tous les jours, je me questionne moi-même sur mon rapport aux inégalités » (Sara)

Par ailleurs, pour certain-es de nos interlocuteurs·trices, disposer de ressources matérielles, culturelles et symboliques accroît le sentiment de légitimité, facilitant le choix de parler. Cependant, si l'acquisition de ressources culturelles peut permettre de nommer des situations discriminantes et de se sentir légitime dans la désignation des actes discriminants, il n'en est pas moins que posséder une certaine quantité de « capital culturel » n'est pas une condition suffisante. En effet, comme le vécu d'Alina rapporté plus haut a permis de l'exemplifier, le sentiment de légitimité de l'individu se heurtera

bien souvent à la légitimité de l'instance chargée de reconnaître le caractère discriminant d'un acte, et à la délégitimation de la parole discriminée.

6. Vivre les discriminations sur un temps long : l'effet cumulatif des expériences

La décision de parler ou non des discriminations est également le produit de socialisations spécifiques. Premièrement, le fait de faire l'expérience de traitements défavorables n'est pas appréhendé de la même manière selon que le parcours des individus a été réalisé ou non entièrement en France. En effet, ceux et celles qui sont nés en France ressentiront probablement davantage l'expérience de la stigmatisation et des discriminations du fait de leur longue expérience dans le contexte français, de leur nationalité française et de leurs interactions multiples avec des pairs issus de la population majoritaire, blanche, à des moments importants de leur socialisation (Lesné, 2013). De ce fait, nous pouvons supposer qu'ils-elles ont une sensibilité accrue à toute situation pouvant suggérer des formes de traitement différencié. Ainsi, un cumul d'expériences de discriminations peut déclencher une « sonnette d'alarme » et favoriser la dicibilité de l'expérience au même titre que la faire sombrer dans la routine et l'indifférence (Cognet et Eberhard, 2013 ; Witte, 2017). Le ressenti des jeunes qui ont quitté les Départements d'Outre-Mer pour faire leurs études en Métropole semble s'apparenter à celui des jeunes qui ont migré d'un pays étranger vers la France⁵. Dans les deux cas, les discriminations ne font pas partie de leur socialisation avant leur arrivée en France métropolitaine :

Par exemple, moi, au départ quand je suis revenue en France, pour moi la Guyane... le racisme n'existe pas en Guyane. La discrimination n'existe pas en Guyane. Évidemment, elle existe mais de mon regard en tant que collégienne, enfant ou lycéenne, ça n'existait pas en Guyane.
(Anaïs)

Si le fait d'être né·e et d'avoir vécu·e toute sa vie en France expose de fait, et sur la durée, davantage à des discriminations, certains parents, eux-mêmes immigrés, préfèrent « *ne pas faire de vagues* » et peuvent inciter fortement leurs enfants à faire de même. C'est le cas de Safouane qui a vécu les injonctions de sa mère. Cela justifie probablement la volonté de cette dernière de contrôler de près le comportement de son fils et de réprimer

⁵ Sur ce point, voir Haddad, 2018.

toute attitude pouvant amener à des débordements. Étant arrivée à occuper un poste de fonctionnaire administratif au sein de l'Éducation Nationale, elle connaît les « logiques scolaires » et demande à son fils, qu'elle élève seule, de s'adapter le plus possible et de manière acritique à la « norme scolaire » (Bernard, 2019 ; Millet et Thin, 2005) : « ... *Tu fermes ta gueule, c'est de ta faute...* ». Elle lui demande ainsi de faire preuve de soumission face à l'autorité publique, le poussant même à endosser la culpabilité. Bien que Safouane arrive à parler des discriminations qu'il subit au quotidien à ses amis proches, la socialisation maternelle a alimenté chez lui une colère et une envie de rébellion, notamment vis-à-vis de l'institution scolaire.

Le cas de Safouane fait écho aux études qui ont montré que les immigré·es déclarent moins souvent avoir subi des discriminations que les descendant·es d'immigrés et qu'ils·elles affirment également moins souvent qu'il existe des traitements inégaux lorsqu'ils·elles sont arrivé·es adultes (Brinbaum *et al.*, 2016, 2019). Dans le cas de Safouane, le message implicite de sa mère est d'ignorer ce qui, pour elle, représente probablement un prix inévitable à payer pour pouvoir vivre en France. En revanche, pour son fils né en France et socialisé comme citoyen français, il est d'autant plus difficile d'accepter cette attitude de soumission au regard des injustices qu'il a pu subir tout au long de sa scolarité. Le sentiment de vivre une expérience répétée d'actes discriminants ou racistes au point de devenir une « expérience totale » (Dubet *et al.*, 2013) est nettement plus probable parmi les enfants d'immigrés que parmi les immigrés. Cette répétition se heurte au discours républicain d'égalité, les discriminations étant perçues en contradiction avec le système symbolique intériorisé depuis les premières expériences scolaires (Tucci, 2011 ; Bergamaschi et Blaya, 2020). Ainsi, la dicibilité des discriminations dépend de la génération d'appartenance et du contexte de socialisation. Les minorités « visibles » nées en France tendent alors à se démarquer par une plus grande sensibilité à la conscientisation des discriminations.

7. Logiques identitaires et désirs de distinction

La décision de parler ou non des discriminations s'articule enfin à des logiques identitaires⁶, logiques qui amènent l'individu à se démarquer des autres, notamment des groupes faisant l'objet de représentations négatives (Tajfel, 1981). Pour en parler et dénoncer, il est nécessaire d'assumer l'identification à un groupe qui fait l'objet de jugements dévalorisants. Ces logiques identitaires participent à « diviser le groupe discriminé » (Epiphane *et al.*, 2011 : 103), ou, pour le dire différemment, à construire des frontières entre ceux qui assument l'identification au groupe des discriminés et ceux qui, au contraire, se dissocient de cette identification (Wimmer, 2008). Dans son étude sur les stratégies de déstigmatisation des jeunes Turcs en Allemagne, Witte (2018) identifie le travail (individuel) sur les frontières (*boundary work*) comme stratégie discursive face aux situations stigmatisantes ou discriminantes. En dressant une frontière au sein de leur propre groupe d'appartenance (*making boundary within*) et en s'orientant vers le groupe dominant (ce que Bouchareb, 2022 : p. 121, appelle « l'assimilation majoritaire »), certains de nos enquêté·es se mettent en effet à distance des minorités et des expériences discriminantes qu'ils-elles ont pu faire, individuellement ou en tant que groupe. Il semble qu'il y ait, pour les enquêté·es, celles et ceux qui parlent des discriminations et ont une posture victimaire, et celles et ceux qui veulent passer à autre chose et ne pas interpréter leurs interactions sous le prisme de l'altérisation et de la racialisation.

Cet aspect ressort très clairement dans le témoignage de Jill, une femme proche de la trentaine née en banlieue parisienne. Bonne élève, elle a réussi à mener des études supérieures jusqu'à l'obtention d'un DEUG. Dans son discours apparaît une opposition « eux vs moi » où les premiers sont ceux qui se présentent comme étant des victimes. Sa détermination à s'émanciper de son passé et se fondre dans le modèle socio-culturel proposé par la société majoritaire, la motive à développer de nombreux projets professionnels et à adopter un style de vie inspiré par le principe de réussite sociale. Le regard de Jill ne se tourne pas vers ses pairs *blacks* ou la population de son ancienne

⁶ Bouchareb (2022) parle quant à lui de « stratégies identitaires ». Nous préférons utiliser ici le terme de « logiques identitaires » qui renvoie moins à une action consciente qu'à une configuration de rapports aux autres et aux groupes pouvant caractériser l'individu, même si nous ne rejetons pas l'idée d'action consciente. Toutefois il nous semble que c'est précisément le rôle du sociologue de démêler ce qui relève des individus et de ce qui relève des groupes sociaux et de comprendre l'articulation entre les deux.

banlieue. Son horizon ou groupe de référence (Merton, 1957) semble être constitué par la bourgeoisie progressiste des grandes métropoles.

« Par rapport à mes amis noirs ou Arabes, je suis... enfin, j'étais toujours la seule, on va dire, à ne pas parler de racisme en fait, parce que j'étais pas persuadée qu'eux, leur... J'avais l'impression qu'eux justement, ils ramenaient toujours le racisme en fait comme... comme si c'était une façon de se victimiser, enfin, je ne sais pas comment dire. Donc non, moi je le voyais pas comme ça, moi... [...] À force de jouer la victime tout le temps... enfin je sais pas, on peut pas avancer quoi. Pour moi, au bout d'un moment, on peut pas revenir constamment sur le passé, parce que sinon, on le fait revivre dans le présent, et donc ça ne fait qu'alimenter les... Il faut apporter un nouveau regard, en fait. Donc c'est pas en me disant chaque année : « Ouais, voilà, mes ancêtres, ils ont été fouettés... » (Jill)

Dans le témoignage de Jill, la décision de ne pas parler des discriminations pour ne pas endosser le rôle de victime est aussi liée à une réflexion d'ordre téléologique : pour se projeter dans l'avenir, un avenir appréhendé en termes collectifs, il faut savoir faire le deuil du passé et ne pas le ressasser. Cette posture renvoie également à la capacité de contrôle de l'individu sur sa propre vie et sur les situations potentiellement discriminantes (Witte, 2018). Par conséquent, en parler ne peut pas être une option. En effet, la décision de ne pas parler des discriminations semble être également liée à des logiques de présentation de soi : malgré son vécu, le sujet est déterminé à vouloir tourner la page et à ne pas endosser le rôle de victime. Ce refus de la victimisation a été montré par différentes études en psychologie sociale et en sociologie (Ruggero et Taylor, 2006 ; Dubet *et al.*, 2013 ; Bouchareb, 2022).

Certaines logiques identitaires montrent également que la discrimination ne peut être ni identifiée comme telle ni, par extension, verbalisée. Sonia, en France depuis trois ans seulement, dit ne pas avoir subi de discriminations ou de remarques désobligeantes en lien avec ses origines. Elle ne remarque pas de différence avec les habitants de son quartier et, même lorsque quelqu'un adresse à son mari dans la rue une remarque effrontée, que l'on pourrait qualifier de raciste, elle ne l'interprète pas comme telle.

« Mon mari, a son travail, non... il n'a pas eu de problème mais des fois dans la rue par exemple, quand il fréquente des gens de... des Tunisiens et c'est vrai que lui il est Franco-Tunisien et il parle pas l'arabe, mais des fois il a des relations avec des Tunisiens, et je me

rappelle une fois il m'avait raconté qu'il y avait une dame avec son mari qui s'est adressée à lui en lui disant : « rentre chez toi, c'est pas ton pays ici », et il lui a dit : « mais madame moi je suis né ici », mais elle a pas cru, elle a cru... Mais à mon avis c'était pas du racisme... non c'était pas. » (Sonia)

Au cours de l'entretien, on comprend que son niveau d'études, supérieur à celui de son mari, et ses fréquentations sous-tendent sa volonté de se rapprocher du groupe majoritaire :

« Dans ma promotion par exemple, il y a pas mal de Français mais ils n'ont pas ces opinions au contraire. Moi je trouve qu'il y a des Français... j'étais plus proche des Français que des Marocaines ou des Algériennes dans ma promotion... oui... J'ai des exemples que j'étais plus proche des Français... » (Sonia)

L'exemple de Sonia qui se sent plus proche de la population majoritaire, bien qu'arrivée récemment, renvoie également à cette logique de démarcation du groupe d'origine et d'« assimilation au majoritaire » (Bouchareb, 2022 : 121). Contrairement à Jill, dont la condition sociale la rapproche davantage de celle des groupes minoritaires, Sonia poursuit ses études en France et, comme elle le souligne, a davantage d'affinités avec les Françaises qu'avec les Algériennes ou Marocaines de sa promotion. Son témoignage suggère que, si les projets de mobilité sociale sont forts, ainsi que la volonté d'être le plus possible assimilée à des « majoritaires » qui ont réussi leur vie, il est probable que les expériences de discriminations endurées sombreront dans le déni, étant donné qu'elles entrent en contradiction avec les aspirations de l'individu (Fox *et al.*, 2015 ; Fox, 2013). Prendre de la distance par rapport à celles et ceux qui se disent discriminés signifie également s'efforcer de s'identifier à celles et ceux qui ont réussi ou, tout simplement, à des gens « ordinaires ». Parler des discriminations peut donc être « contre-productif » car cela risque d'anéantir les efforts déployés pour se fondre dans le groupe majoritaire, voire susciter le rejet. En mettant à distance non pas uniquement son expérience de discrimination mais aussi une partie du groupe minoritaire (celle qui se dit victime), l'individu se rapproche du groupe majoritaire (mais qui lui refuse souvent toute appartenance). Pour reprendre les propos d'Hajar : « à force de chercher la petite bête à chaque fois et qu'on essaie de trouver le petit détail, on s'éloigne du groupe auquel on souhaite appartenir ».

8. Conclusion

Notre article met en lumière plusieurs éléments pertinents liés aux parcours individuels, aux interactions, aux contextes et aux situations pouvant rendre (in)dicible l'expérience discriminatoire. Dans la lignée d'autres études (Greenland *et al.*, 2018 ; Goodman et Rowe, 2014 ; Quillian, 2006), nos résultats indiquent *premièrement* que la décision de parler des discriminations est souvent conditionnée par la pression que le sujet ressent par rapport à la nécessité d'apporter une preuve incontestable. Mais avant d'apporter une preuve, il faut que ce qu'il s'est passé relève d'une atteinte grave. Ainsi, la non-dicibilité des discriminations est à mettre en lien avec le vécu d'expériences n'étant pas considérées comme étant assez marquantes pour pouvoir être qualifiées de discriminantes (aussi Haddad, 2018), même si elles peuvent être interprétées ainsi par le-la chercheur-se. Cette idée de gravité pourrait aussi trouver ses racines dans le dispositif juridique qui fait de la reconnaissance de la preuve un passage obligé pour aboutir à une sanction, ou encore dans la baisse d'attention publique pour le thème des discriminations ethno-raciales. Lorsque la « *structure d'opportunité discursive* » (Koopmans, Olzak, 2004) ne met pas en avant la saillance publique d'un sujet spécifique – et c'est le cas de la situation française au moment du recueil de nos données –, posséder une preuve robuste et flagrante, voire idéal-typique, est d'autant plus nécessaire, même si elle n'est pas une garantie suffisante en raison de processus sociaux pouvant délégitimer la parole et la preuve. La force coercitive du caractère incontestable de la preuve peut aussi être intensifiée par le regard de l'enquêteur-riche. En effet, une chose est d'en parler avec des personnes avec lesquelles on partage la même position sociale et on entretient des liens affectifs, ce qui peut être rassurant quant aux réactions éventuelles. En revanche, en parler à un-e spécialiste en la matière dont le regard bénéficie de l'aval de la science, et donc d'une certaine légitimité, peut s'avérer plus difficile car cela pourrait être « un rappel » non souhaitable de la position de dominé ou de minoritaire.

Deuxièmement, la difficulté à dire la discrimination semble être liée à la difficulté à objectiver, à voir dans sa propre expérience l'archétype de la discrimination « parfaite » qui ne laisserait planer aucun doute et entraînerait une condamnation morale sans appel (Jounin *et al.*, 2008). Les accusations de discrimination ne peuvent pas être le produit de

la spéculation. En effet, la nécessité de prouver qu'on est face à une discrimination « parfaite » s'inscrit dans la crainte de disqualification et de délégitimation de la part des autres, freinant ainsi la mise en mot de l'expérience et la dénonciation. Le sentiment de ne pas être légitime dans l'interprétation que l'on fait de la situation peut également avoir été induit par les réactions des personnes ou des institutions auxquelles on s'est confié (attribution de paranoïa) (Streiff-Fenart, 2006 ; Poutignat *et al.*, 2004). Cela signifie que les enjeux en termes de (in)dicibilité ne se situent pas soit au niveau individuel soit au niveau structurel, mais à l'intersection de ces deux niveaux, intersection enchâssée dans les rapports sociaux entre majoritaires et minoritaires. Si un bagage intellectuel important peut faciliter la prise de conscience, cette dernière peut être neutralisée par le regard de l'entourage lorsque l'interprétation de l'expérience va à l'encontre des ressentis individuels. Nous avons également vu que les questionnements sur la justesse du ressenti peuvent se manifester par une force de coercition qui, finalement, empêche d'en parler, et ce en raison de la « charge morale » qui accompagne la dénonciation de la discrimination et l'activation potentielle de procédures institutionnelles qui ne sont pas anodines. Ne pas en parler peut, dans ce cas, permettre d'éviter la confrontation au regard des institutions et à des conséquences difficilement prévisibles.

Troisièmement, le vécu de la discrimination revêt parfois un caractère routinier, pouvant entraîner chez certain·es l'indifférence ou le déni. La difficulté à énoncer les discriminations est alors sublimée par le recours plus fréquent au terme « racisme ». Le racisme englobe les discriminations, qui en constituent une des manifestations (Primon et Simon, 2018 : 192) et, pour nos participant·es, le « racisme » est une notion interprétative moins difficile à saisir et à mobiliser que celle de discrimination, peut-être du fait que les discriminations impliquent un acte. Le racisme est un phénomène « ordinaire » et finalement, les expériences racistes, en raison de leur caractère diffus, font partie du quotidien (Haddad, 2018). Il ne s'agit, pour certain·es de nos enquêté·es, que de « petites choses » qui peuvent être passées sous silence. La « peur que, de toute façon, ça n'aboutirait jamais » (Alina) est un leitmotiv présent chez la majorité de nos interlocuteur·trices. Ce sentiment d'impuissance, bloquant, participe à maintenir le silence autour des discriminations ethno-raciales et les logiques de domination (Fox *et al.*, 2015 : 743).

Ces résultats montrent que « dire » ou « taire » les expériences de discrimination prend racine dans la conscientisation du positionnement social du sujet (Dubet, 2007), ainsi qu'au croisement des différents registres qui entrent en jeu lorsque les questionnements en matière de discrimination prennent forme. Nos participant·es, même les plus réticents à parler de discriminations, sont conscient·es des logiques sociales qui les entourent et adaptent leur posture face à ce phénomène en fonction de plusieurs « ingrédients » d'ordre individuel, interactionnel et contextuel. Cela les amène à développer une réflexivité et une sensibilité accrues vis-à-vis des rapports sociaux qui façonnent leur biographies et trajectoires.

Notre contribution montre *enfin* que les logiques qui sous-tendent la dicibilité des expériences de discriminations ne sont pas les mêmes selon que l'on est né en France ou que l'on est venu s'y installer pour les études. Pour les premiers, les expériences parfois récurrentes de traitements défavorables, dans différentes sphères de la vie et à différents moments du parcours, rendent presque inévitable la verbalisation des discriminations. Les discriminations peuvent cependant parfois être acceptées dans une posture fataliste, et la transmission familiale d'un comportement de soumission à un ordre social basé sur des logiques de domination sociale et ethno- raciale ne facilite pas la parole au sein de la famille, pouvant même conduire l'individu à ignorer l'expérience ou la refouler. Toutefois, le sentiment d'« outsider » (Elias et Scotson, 1965) peut difficilement être accepté de manière aveugle par celles et ceux qui ont effectué toute ou une bonne partie de leur scolarité dans le système d'enseignement républicain. Pour celles et ceux arrivés pour leurs études, la discrimination semble être le prix à payer pour vivre en France. Pour les jeunes ultramarin.e.s en revanche, sans méconnaître les injustices dont ils elles font l'objet (Haddad, 2018), la minimisation des discriminations permet de ne pas se sentir assimilé.e.s à d'autres groupes – noirs et maghrébins notamment. Ici se jouent également des logiques identitaires : le désir de se fondre dans le groupe majoritaire ne peut, pour certain·es, que passer par le déni des discriminations (et du racisme). Pour d'autres, la discrimination n'est qu'une expérience à supporter temporairement dans un parcours qui ne se destine pas à se déployer en France.

Nous sommes conscient·es d'avoir mené une étude auprès d'une population au profil spécifique, caractérisée par un capital culturel élevé et se démarquant par une certaine capacité de conscientisation et de réflexivité en raison, pour certain·es, de leur cursus en

sciences sociales. Il est possible que si nous avions interrogé une population au profil plus modeste sur le plan scolaire, nous aurions peut-être collecté des résultats différents, en raison du décalage de statut entre l'intervieweur et l'interviewé. Toutefois, notre recherche a été menée avant le regain en 2020 du mouvement *Black lives matter* (né en 2013), mouvement qui a marqué le paysage social au sujet de la place des minorités racisées et, notamment, de leur droit de parole. Il est donc possible qu'il y ait moins de réticences aujourd'hui à parler des discriminations. Une analyse davantage genrée et intersectionnelle donnerait sûrement à voir des différences plus fines dans le ressenti et dans le fait de parler ou non des discriminations. Selon nous, il est important de se concentrer sur les facteurs qui rendent dicibles les discriminations pour mieux appréhender les modalités et formes de réaction. Questionner ces conditions structurelles, contextuelles et les logiques individuelles et collectives sous-jacentes permet de comprendre les postures des groupes minoritaires face au regard que le groupe majoritaire porte sur eux. Cela signifie également qu'il est important de ne pas négliger l'étude du choix de la discrétion, du « ne pas dire ». D'après notre enquête, il est possible d'affirmer que le choix du « ne pas dire » est souvent lié au « *désir d'être dans la norme et ne pas susciter de l'attention* » (Sara). Négliger cet aspect signifierait cautionner implicitement les logiques de domination qui, par le biais des discriminations, continuent à structurer les inégalités.

Remerciements

Les auteur.e.s remercient Daniela Trucco pour sa collaboration et la conduite de la majorité des entretiens dans le cadre de ce projet.

Bibliographie

- Akers-Porrini Ruth et Rouchy Philippe (1995). Résoudre un dilemme pour parler du racisme. *Cahiers de l'Urmis*, (1), [en ligne] consulté le 15/01/2023. URL : <http://journals.openedition.org/urmis/443>
- Amirault Valérie et Simon, Patrick (2006) There are no Minorities Here: Cultures of Scholarship and Public Debate on Immigrants and Integration in France », *International Journal of Comparative Sociology*, 47 (3-4), pp. 191-215.

- Andriocci Muriel (2005) Entre colère et distance : les « études féministes » à l'université, *L'Homme et la Société*, 4 (158), pp. 73-93.
- Beauchemin Chris, Hamel Christelle, Lesné Maud, Simon Patrick et l'équipe de l'enquête TeO (2010) Les discriminations : une question de minorités visibles, *Population et sociétés*, 466, pp. 1-4.
- Bergamaschi Alessandro et Blaya Catherine (2020) Religions and Laïcité in the French republican school, in Laura Zanfrini Éd., *Migrants and Religions : Paths, Issues and Lenses. A multidisciplinary and multi-sited study on the role of religious belongings in migratory and integration process*, Amsterdam, Brill, pp. 752-767.
- Bernard Pierre-Yves (2019) *Le décrochage scolaire* Paris, Presses Universitaire de France – coll. *Que sais-je ?*
- Berson Clémence (2013) *Testing* : la difficulté de l'interprétation de la discrimination à l'embauche, *Travail et Emploi*, 135, pp. 27-40.
- Biernacki Dan et Waldorf Patrick (1981) Snowball Sampling: Problems and Techniques or Referral Chain Sampling, *Sociological Method and Research*, 10 (2), pp. 141-163.
- Blassel Romane, Bozec Géraldine, Druetz Élodie, Megnimeza-Fongang, Rosette Nyambek-Mebenga Francine et Touddimte Malika (2022) Par et au-delà de la race, *Emulations-Revue de sciences sociales*, 42, pp. 83-98.
- Bonilla-Silva Eduardo (2003) *Racism without Racists: Color-Blind Racism and the Persistence of Racial Inequality in the United States*, Rowman et Littlefield Publishers.
- Bouchareb Rachid (2022) Ne pas se dire victime de racisme? *Emulations-Revue de sciences sociales*, 42, pp. 115-128.
- Brinbaum Yael, Safi Mirna et Simon Patrick (2016) Les discriminations en France: entre perception et expérience, in Beauchemin Cris, Hamel Christelle, Simon Patrick Éd. *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, INED, pp. 413-442.
- Brinbaum Yael, Erlich Valérie et Primon Jean-Luc (2019) Quelles expériences de discriminations dans l'enseignement supérieur ? Diversité migratoire et traitements institutionnels différenciés, *Regards croisés sur les expériences étudiantes. L'enquête Conditions de vie 2016*, Paris, La Documentation française.
- Cerrato-Debenedetti, M-C. (2022). *La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France: de l'annonce à l'esquive (1998-2016)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Chappe Vincent-Arnaud (2021) Le droit dépolitise-t-il la lutte contre les discriminations ? Réflexions sur la portée (a)politique de l'instrument juridique, in Cécile Robert Ed., *Confiner la démocratie : Les dépolitisations de l'action publique*, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 85-108.
- Cognet Marguerite et Eberhard Mirelle (2013) Composer avec le racisme : Postures stratégiques de jeunes adultes descendants de migrants, *Migrations Société*, 147-148 (3), pp. 221-234.
- Cuturello Paul (2011a) Discrimination: faire face ou faire avec? *Agora débats/jeunesses*, (1), pp. 63-78.
- Cuturello Paul (2011b) Différences dans la diversité: le ressenti des discriminations par les jeunes hommes d'origine maghrébine. *Revue européenne des migrations internationales*, 27(3), pp. 103-130.
- Druetz Elodie (2021) Politisation, discriminations racistes et études supérieures, *Revue française de science politique*, 71 (3), pp. 437-459.
- Dubet François (2007) *L'expérience sociologique*, Paris, collection « Repères ».
- Dubet François, Cousin Olivier, Rui Sandrine et Macé Eric (2013) *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*, Paris, Seuil.
- Eberhard Mirelle (2011), De l'expérience du racisme à sa reconnaissance comme discrimination. Stratégies discursives et conflits d'interprétation, *Sociologie*, 1, 4, pp. 479-495
- Eckert Henri et Primon Jean-Luc (2011) Introduction. Enquêter sur le vécu de la discrimination, *Agora débats/jeunesses*, 1 (57), pp. 53-61.

- Elias Norbert et Scotson L. John (1965) *The Established and the Outsiders: A Sociological Enquiry into Community Problems*, London, Franck Class et Co.
- Eloire Fabien (2014). Qui se ressemble s'assemble : Homophilie sociale et effet multiplicateur : les mécanismes du capital social, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5 (5), pp 104-119.
- Epiphane Dominique, Jonas Irene et Mora Virginie (2011) Dire ou ne pas dire... les discriminations. *Agora débats/jeunesses*, (1), pp. 91-106.
- Essed Philomena (1990). The myth of over-sensitivity about racism, in Ingrid Foeken Éd., *Between selfhelp and professionalism – Part III*, Amsterdam, Moon Foundation, 21-36.
- Essed Philomena (1991) *Understanding everyday racism: An interdisciplinary theory*, Sage Publications, Inc.
- Fassin Eric et Fassin Didier (2008) *De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française*, Paris, La Découverte.
- Fassin Eric (2002). L'invention française de la discrimination, *Revue Française de Sciences Politiques*, 52 (4), pp. 403-423
- Felouzis Georges, Fouquet-Chauprade Barbara et Charmillot Sylvain (2015) Les descendants d'immigrés à l'école en France : entre discontinuité culturelle et discrimination systémique, *Revue française de pédagogie*, 191, pp. 11-27.
- Fox Jon E (2013) The Uses of Racism: Whitewashing New Europeans in the UK, *Ethnic and Racial Studies*, 36 (11), pp. 1871–1889.
- Fox Jon E, Morosanu Laura, Szilassy Eszter (2015) Denying Discrimination: Status, 'Race', and the Whitening of Britain's New Europeans, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 41 (5), pp. 729-748.
- Garneau Stephanie (2017) Le voile, l'alcool et l'accent. La « diversité » à l'épreuve du racisme vécu, *Diversité urbaine*, 17, pp. 7-28.
- Giraud-Baujeu Gregory (2012) Recueillir, reconnaître et gérer la parole discriminée, In Rouleau-Berger Laurence Éd., *Sociologies et cosmopolitisme méthodologique*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, collection « Socio-logiques », pp. 77-95.
- Goodman Simon et Rowe Lotti (2014) 'Maybe it is prejudice ... but it is NOT racism': Negotiating racism in discussion forums about Gypsies. *Discourse and Society*, 25, pp. 32-46.
- Greenland Katy, Andreouli Eleni, Augoustinos Marta, Taulke-Johnson Richard (2018) What Constitutes 'Discrimination' in Everyday Talk? Argumentative Lines and the Social Representations of Discrimination, *Journal of Language and Social Psychology*, 37 (5), pp. 541-561.
- Haut Conseil à l'Intégration (1998) *Lutte contre les discriminations : faire respecter le principe d'égalité*. Paris : la Documentation française.
- Joppke Christian (2007) Beyond national models: Civic integration policies for immigrants in Western Europe. *West European Politics*, 30(1), p. 1–22.
- Jounin Nicolas, Palomares Elise et Rabaud Aude (2008) « Ethnicisations ordinaires, voix minoritaires », *Sociétés contemporaines*, 2 (70), pp. 7-23.
- Kokoreff Micheal (2003) *La force des quartiers*, Paris, Payot.
- Koopmans, Ruud, Olzak, Susan (2004) Discursive Opportunities and the Evolution of Right-Wing Violence in Germany, *American Journal of Sociology*, 110, p. 198-230.
- Lamont Michelle et Mizrachi Nissim (2012) Ordinary People Doing Extraordinary Things: Responses to Stigmatization in Comparative Perspective, *Ethnic and Racial Studies*, 35 (3), pp. 365–381.
- Lee-Treweek Geraldine (2010) Be Tough, Never Let Them See What It Does to You': Towards an Understanding of the Emotional Lives of Economic Migrants, *International Journal of Work Organisation and Emotion*, 3 (3), pp. 206–226.
- Lesné Maud (2013) La transition vers l'âge adulte : une période critique d'exposition aux discriminations, *Migrations Société*, (3), pp. 205-220.

- Lesné Maud et Simon Patrick (2012) *La mesure des discriminations dans l'enquête « Trajectoires et Origines »*, Document de travail de l'INED, 184.
- Lorcerie Françoise (dir.) (2021) *Education et diversité : les fondamentaux de l'action*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Lowe Sarah, Lustig Kara et Marrow Helene B. (2011). African American women's reports of racism during Hurricane Katrina: Variation by interviewer race. *The New School Psychology Bulletin*, 8(2), pp. 46-57.
- Mazouz, Sarah. (2008) Les mots pour le dire. La qualification raciale, du terrain à l'écriture. *Recherches*, 81-98.
- Mazouz, Sarah (2014) Ni juridique, ni politique. L'anti-discrimination en pratique dans une Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté. *Droit et société*, 86(1), p. 11-32
- Merton, Robert King (1957) *On Social Structure and Science*. Chicago, Chicago, University of Chicago Press.
- Meurs Dominique (2017) Le chômage des immigrés : quelle est la part des discriminations ?, *Population Sociétés*, 7, pp. 1-4.
- Michon Sebastien (2006) *Études et politique : les effets de la carrière étudiante sur la socialisation politique*. Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Strasbourg 2 Marc Bloch.
- Millet Mathias et Thin Daniel (2005) *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Le lien social ».
- Noiriel, Gérard (2009) « Color blindness » et construction des identités dans l'espace public français. In Fassin, Didier, Fassin, Eric. (sous la direction de), *De la question sociale à la question raciale. Repenser la société française*. Paris : La Découverte.
- Padilla Amado M (2008) Social Cognition, Ethnic Identity, and Ethnic Specific Strategies for Coping with Threat Due to Prejudice and Discrimination, in Cynthia Willis-Esqueda, *Motivational Aspects of Prejudice and Racism*, New York, Springer, pp. 7-42.
- Poutignat Philippe, Rinaudo Christian, Streiff-Fénart Jocelyne (2004) Le traitement syndical du racisme et de l'insécurité dans une entreprise de transports urbains, *Sociologie du Travail*, 46 (3), pp. 309-328.
- Primon Jean-Luc et Simon Patrick (2018) Mesurer le racisme? L'apport des enquêtes quantitatives à la sociologie du racisme, *Sociologie et sociétés*, 50 (2), pp. 175-202.
- Quillian Lincol (2006) New Approaches to Understanding Racial Prejudice and Discrimination, *Annual Review of Sociology*, 32, pp. 299-328.
- Ruggero Karen M. et Taylor Donald M. (2006) The Personal/Group Discrimination Discrepancy: Women Talk About Their Experiences, *Journal of Applied Social Psychology*, 24 (20), pp. 1806-1826.
- Ruggiero Karen M et Major Brenda (1998) « Group Status and Attributions to Discrimination: Are Low- or High-status Group Members More Likely to Blame Their Failure on Discrimination? », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 24 (8), pp. 821-837.
- Safi Mirna et Simon Patrick (2013) Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines : représentations, expériences subjectives et situations vécues, *Economie et statistique*, 464 (1), pp. 245-275.
- Schnapper Dominique (1998) *La relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Streiff-Fénart Jocelyne (2009) Le modèle républicain français et ses Autres : Construction et évolution des catégories de l'altérité en France, *Migrations Sociétés*, 21 (122), pp. 215-236.
- Streiff-Fénart Jocelyne (2006) L'attribution de paranoïa comme délégitimation de la parole des minoritaires : l'exemple d'une entreprise de transports publics, *Cahiers de l'URMIS*, 10-11, pp.159-167.

Tajfel Henry (1981) *Human Groups and Social Categories: Studies in Social Psychology*. Cambridge, Cambridge University Press.

Talpin Julien (2016) Le jour où toi et moi on sera vraiment égaux, j'irai voter. Évitement des discriminations raciales et (dé) mobilisation politique des groupes minorisés, *Questions de communication*, 30, pp. 65-90.

Talpin Julien, Balazard Hélène, Carrel Marion, Belgacem Hadj Samir, Kaya Sumbul, Purenne Anaïck et Roux Guillaume (2021) *L'épreuve de la discrimination. Enquête dans les quartiers populaires*, Paris, Presses Universitaires de France.

Trucco Daniela, Bergamaschi Alessandro, Pantaléon Nathalie et Saint-Germes Eve (2022). «Dire» les discriminations ethnoraciales à des chercheurs·e·s «blanc·he·s». *Emulations-Revue de sciences sociales*, 42, pp. 99-114.

Tucci Ingrid (2010) Les descendants de migrants maghrébins en France et turcs en Allemagne : deux types de mise à distance sociale ? *Revue française de sociologie*, 51, pp. 3-38.

Wimmer Andreas (2008) Elementary strategies of ethnic boundary making. *Ethnic and racial studies*, 31 (6), pp. 1025-1055.

Witte Nils (2018) Responses to stigmatisation and boundary making: destigmatisation strategies of Turks in Germany, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44 (9), pp. 1425-1443.

Vercruyssen Anina, Wuyts Celine, Loosvelt Geert. (2017). The effect of sociodemographic (mis)match between interviewers and respondents on unit and item nonresponse in Belgium., *Social Science Research*, 67, pp. 229-238

Prénom (anonymisé)	Age	Sexe	Statut	Conditions socio- économiques familiales	Lieu de naissance et origine migratoire	Evocation du terme « discrimination » par l'interviewé.e
Alina	22	F	Etudiante Master 2	Supérieure	France métropolitaine Père camerounais Mère antillaise	Oui
Luis	25	M	Etudiant Master 2 Scolarité jusqu'au bac au Madagascar et puis arrivé à Nice	Supérieure	Madagascar (arrivé en France pour les études supérieures) Père malgache Mère grecque	Non
Jill	29	M	Petits emplois précaires (DEUG LEA)	Populaire	France métropolitaine Père et mère guadeloupéens	Non
Aboubacar	24	M	Etudiant Master 1	Moyenne- supérieure	Guinée (arrivé en France depuis 2 ans) Père et mère guinéens	Oui
Hajar	23	F	Etudiante Master 2	Populaire	France métropolitaine Père tunisien Mère algérienne	Non
Naima	26	F	Fonctionnaire Master 2	Populaire	France métropolitaine Père et mère franco-algériens	Oui
Nadia	27	F	Vient d'obtenir un diplôme de Master 2	Populaire	France métropolitaine Père et mère algériens	Non

Anaïs	25	F	Etudiante Master 2	Populaire	Guyane (arrivée en France à 18 ans) Père guadeloupéen Mère d'une famille lorraine installée en Guyane	Oui
Sara	30	F	Etudiante Master 1	Populaire	La Réunion (arrivée en France à l'âge de 6 ans) Père réunionnais Mère algérienne	Non
Nassibata	22	F	Etudiante Master 1 Sciences Po	Supérieure	Les Comores (arrivée en France depuis 10 ans) Mère comorienne Père réunionnais	Non
Sonia	25	F	Etudiante Master 2	Populaire	Tunisie (arrivée en France depuis 3 ans) Père et mère tunisiens	Non
Djibril	25	M	Vient d'obtenir Master 2	Supérieure	Maroc (arrivé en France pour les études supérieures) Père et mère maliens habitant au Maroc	Non
Adèle	21	F	Etudiante Master 1	Moyenne	France métropolitaine Père français métropolitain Mère antillaise	Oui
Caterina	25	F	Etudiante Master 2	Moyenne-supérieure	Kazakhstan (arrivée en France pour les études supérieures) Père et mère kazakhs	Oui

Safouane	29	M	Etudiant Master 2	Moyenne	France métropolitaine Père et mère algériens	Oui
Adoum	24	M	Etudiant Master 2	Moyenne- supérieure	Burkina Faso (arrivé en France depuis 2 ans) Père et mère burkinabè	Oui
Marc	28	M	Etudiant Master 2	Moyenne- supérieure	La Réunion Père et mère réunionnais	Non
Larbi	30	M	Etudiant		Guinée (arrivé en France pour les études supérieures) Père et mère guinéens	Non
Laura	30	F	Etudiante	Moyenne	Colombie (arrivé en France depuis 3 ans) Père et mère colombiens	Oui
Ibrahim	27	M	Etudiant	Moyenne	Guinée (arrivé en France pour les études supérieures) Père et mère guinéens	Non
Manuela	27	F	Etudiante	Moyenne	Mexico (arrivée en France pour les études supérieurs) Père et mère mexicains	Oui
Khadija	29	F	Aide à domicile (Baccalauréat professionnel)	Populaire	Maroc (arrivée en France il y a 6 ans) Père et mère marocains	Non
Maria	22	F	Employée fast-food (Baccalauréat professionnel)	Populaire	France métropolitaine Père français d'origine portugaise Mère seychelloise	Non

Hélène	22	F	Etudiante Master 1	Moyenne	Vietnam, adoptée lorsqu'elle avait 3 mois par une mère française	Non
Rim	28	F	Etudiante Master 2	Moyenne	Tunisie (arrivée en France il y a 8 ans) Père et mère tunisiens	Non